



FRATERNITÉ
DES CONSTABLES
DU CONTRÔLE ROUTIER
DU QUÉBEC



Communiqué 2025-14
7 avril 2025
Contestation jugement TAT

Chers collègues,

Pour faire suite à la contestation du jugement au TAT qui se divise en deux recours, la demande de sursis qui visait à nous retourner sur la route a été rejeté le 28 mars dernier, cela représentait la première étape.

La suite devait avoir lieu le 8 avril, mais les avocats ont convenu aujourd’hui d’un report pour le 29 avril prochain. La demande de l’employeur vise la contestation du jugement et des avis de corrections, mais ces derniers sont exécutoires malgré le recours.

Le 29 avril est une date où les avocats de la SAAQ, du TAT, de la CNESST et de la Fraternité vont établir le temps dont ils ont besoin pour se préparer et de répondre à la contestation, il n’y a pas de plaidoirie ou jugement à ce moment.

Les parties vont convenir du temps requis sur lequel le juge va se baser pour établir un calendrier des audiences. Vous devez comprendre que le tout se passe en Cour supérieure et que les délais sont longs, on parle autour de 16 à 30 mois avant que les parties puissent aller au tribunal.

Cependant, la SAAQ peut redéposer une ou des demandes de sursis d’ici là.

Merci

Votre exécutif